



Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS
AU RESTAURANT SCOLAIRE**

Marché de fournitures courantes et de services

Procédure adaptée

RC

Règlement de Consultation

Identification de l'acheteur : Commune de BIACHE SAINT VAAST- 4 Place Roger Salengro
62118 BIACHE SAINT VAAST

Date limite de réception des offres : Lundi 09 Novembre 2026 à 12h00



I. Caractéristiques du marché

Article 1 : Acheteur public

Ville de Biache-Saint-Vaast
Place Roger Salengro
62118 Biache-Saint-Vaast

Article 2 : Objet du marché

Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire de Biache-Saint-Vaast.

Article 3 : Nature du marché

Marché de Fournitures Courantes et de Services.

Article 4 : Forme du marché

Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, sans minimum ni maximum.

Article 5 : Composition du marché

5.1. Allotissement

Le présent marché fait l'objet d'un lot unique.

5.2. Variantes

Le présent marché est ouvert aux variantes. Les candidats présentant une variante doivent impérativement proposer une offre de base correspondant strictement aux attendus du Cahier des Clauses Particulières.

5.3. Prestations Supplémentaires Éventuelles

Sans objet.

Article 6 : Durée et reconduction

Le marché sera exécuté sur une durée d'un an, **du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027** inclus.

Il ne fera l'objet d'aucune reconduction.



Article 7 : Document contractuels

Les documents contractuels apparaissent dans la liste suivante, par ordre décroissant de priorité :

7.1. Documents particuliers

1. Acte d'engagement
2. Bordereau de Prix Unitaires
3. Cahier des Clauses Particulières
4. Le présent Règlement de Consultation
5. Cadre de Mémoire Technique

7.2. Documents généraux

1. Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés de Fournitures Courantes et de Services (CCAG-FCS) arrêté le 30 mars 2021, dans sa version en vigueur à l'échéance de la présente consultation (date limite de remise des offres figurant sur la page de garde).
2. Règlement (CE) n°852/2004 du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires
3. L'ensemble des normes et référentiels s'appliquant au présent marché, y compris à la labellisation bio.

Les documents généraux ne sont pas versés au Dossier de Consultation des Entreprises. Ils sont réputés connus des candidats.

II. Forme et organisation de la consultation

Article 8 : Procédure de passation

Procédure adaptée, en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Article 9 : Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est composé :

- Du présent Règlement de Consultation
- Du Bordereau de Prix Unitaires (BPU)
- Du Cahier des Clauses Particulières (CCP)
- Du Cadre de Mémoire Technique



Article 10 : Retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation peut être retiré sur la plateforme de dématérialisation : <https://www.cdg62.fr/couverture-sociale-marches-publics/marches-publics/plateforme-marches-publics>

Article 11 : Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours.

Article 12 : Questions et renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, leurs interrogations sur le profil d'acheteur de la ville de Biache-Saint-Vaast : <https://www.cdg62.fr/couverture-sociale-marches-publics/marches-publics/plateforme-marches-publics>

Article 13 : Modifications par l'acheteur public

La collectivité se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au DCE au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Tous les candidats se seront avisés et devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des réponses est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

III. Contenu et modalités de remise des offres

Article 14 : Contenu des dossiers de candidature et d'offre

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant :

14.1. Pièces à produire au titre des candidatures

- La lettre de candidature et l'habilitation du mandataire par ses co-traitants (formulaire DC1¹) dûment complétée.
- La déclaration du candidat (formulaire DC2¹) dûment complétée

¹ Les formulaires DC1, DC2 et ATTRI1 sont disponibles sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj>



- Copie des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire
- La déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 et suivants du Code de la Commande Publique (interdiction de soumissionner)
- Les principales références, notamment dans le domaine des Collectivités Locales (certificats de capacité).
- Le pouvoir ou tout document attestant de la capacité du signataire à engager le candidat
- Copies des attestations d'assurances couvrant le candidat pour l'objet du présent marché
- Déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, pour justifier :
 - ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premiers et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 du Code Pénal, ainsi que par le deuxième alinéa de l'article L. 152-6 du Code du Travail et par l'article 1741 du Code Général des Impôts ;
 - ne pas faire l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 324-9, L. 324-10, L. 341-6, L. 125-1 et L. 125-3 du Code du Travail ;
 - ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du Code de Commerce ou de ne pas être en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du même Code, ou de ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
 - d'avoir souscrit, au 31 décembre de l'année précédant celle en cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date. Toutefois, sont considérées comme en situation régulière les personnes au, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation, n'avaient pas acquitté les divers produits devenus exigibles à cette date, ni constitué de garanties, mais qui, avant la date du lancement de la consultation, ont, en l'absence de toute mesure d'exécution du comptable ou de l'organisme chargé du recouvrement, soit acquitté lesdits produits, soit constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargés du recouvrement ;
 - d'être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.5212-1, L.5212-2, L.5212-5 et L.5212-9 du Code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.



NB : l'ensemble des pièces sera à fournir par chaque candidat dans le cas d'un groupement.

14.2. Pièces à produire au titre des offres

- Acte d'engagement (formulaire ATTRI1¹) avec pouvoir complété, daté, signé par les représentants qualifiés de tous les candidats ayant vocation à être titulaires du marché, à raison d'un exemplaire par offre proposée (offre de base obligatoire et variantes éventuelles)
- Bordereau de Prix Unitaires (BPU) dûment complété, daté et signé
- Cahier des Clauses Particulières (CCP) dûment paraphé, daté, signé et approuvé sans aucune réserve
- Cadre de Mémoire Technique dûment rempli, daté, signé. Il est demandé aux candidats de faire figurer les réponses dans le Cadre de Mémoire Technique. Le cadre de Mémoire Technique doit impérativement être rempli par l'indication des informations demandées. De simples renvois à d'autres documents ne sont pas acceptés. Toutefois, les renvois peuvent figurer dans ce document en complément des informations indiquées.
- Le présent règlement de consultation, daté, signé et paraphé à chaque page
- Le nom du responsable du dossier et ses coordonnées

Les documents rédigés en langue étrangère devront être accompagnées d'une traduction en français dont l'exactitude est certifiée par un traducteur assermenté.

Article 15 : Modalités de remise des offres

Les candidats déposeront leur dossier contenant les pièces de la candidature et les pièces de l'offre sur le profil d'acheteur de la ville de Biache-Saint-Vaast : <https://www.cdg62.fr/couverture-sociale-marches-publics/marches-publics/plateforme-marches-publics>

Les offres seront déposées au plus tard aux date et heure figurant sur la page de garde du présent Règlement de Consultation.

Les offres déposées hors délai ne seront pas ouvertes.

L'attention des candidats est appelée sur l'ensemble des prérequis, conditions, aléas et dysfonctionnements techniques qui peuvent retarder le dépôt effectif des offres, mais dont les candidats ne pourront se prévaloir. Les candidats sont appelés à anticiper leur dépôt de manière à intégrer ces prérequis, conditions, aléas et éventuels dysfonctionnements techniques.

En cas de dépôts multiples par un même candidat ou groupement de candidats, seul le dernier sera ouvert dans la mesure où il respecte les conditions ci-présentes. Les offres déposées antérieurement ne seront pas examinées, sauf à mentionner explicitement dans leur titre leur caractère complémentaire d'un dépôt antérieur identifié précisément par mention de son horodatage, sans équivoque ni erreur d'interprétation possible.



En cas de présence ou de suspicion de virus, le pli ne sera pas ouvert et l'offre sera éliminée.

Copie de sauvegarde (facultatif)

En complément de leur offre déposée par voie électronique, chaque soumissionnaire peut transmettre une copie de sauvegarde de son offre sur support physique électronique (USB impérativement).

La copie de sauvegarde doit être placée dans une enveloppe cachetée portant le nom du candidat et la mention suivante « Marché de fourniture et livraison de repas au restaurant scolaire – Copie de sauvegarde – Ne pas ouvrir ».

Les dossiers remis sous enveloppe non-cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera remis avant les date et heure figurant sur la page de garde du présent règlement de consultation :

- Soit sur place contre récépissé, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ;
- Soit par envoi postal par pli recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Mairie de Biache-Saint-Vaast
Place Roger Salengro
62118 Biache-Saint-Vaast

La copie de sauvegarde ne sera traitée que si et seulement si elle correspond à une offre régulièrement déposée sur la plateforme d'acheteur, qu'elle ne remplace pas et ne complète pas. La copie de sauvegarde sera ouverte uniquement en cas de problème d'ordre technique exclusivement, à l'ouverture ou à la lecture du pli régulièrement déposé sur la plateforme d'acheteur.

La copie de sauvegarde régulièrement parvenue sera ouverte dans les cas suivants :

- Détection d'un programme informatique malveillant dans l'offre transmise par voie électronique ;
- Impossibilité pour le pouvoir adjudicateur d'ouvrir l'offre transmise par voie électronique.



IV. Jugement des offres et attribution

Article 16 : Critères de jugement des offres

Le représentant légal de la Collectivité attribue le marché aux candidats dont l'offre a été retenue sur la base des critères suivants et dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 et suivants et R.2152-1 et suivants du Code de la Commande Publique avec application de la pondération suivante :

Note totale sur 100 points décomposée comme suit :

- 1) Tarification : 60 points
- 2) Valeur technique de l'offre : 40 points

La valeur technique sera évaluée sur la base des renseignements, critères et pondération figurant dans le Cadre de Mémoire Technique et, en cas de modification des conditions du marché, à l'acte d'engagement. Les candidats sont classés par note pondérée décroissante.

Article 17 : Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier, s'il l'estime nécessaire, avec tout ou partie des candidats dont l'offre aura été jugée recevable.

Article 18 : Régularisation

Si les dossiers étaient déposés de manière incomplète, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander aux candidats de les régulariser. Il ne s'agit toutefois que d'une possibilité, les dossiers incomplets pouvant également être rejetés.

Article 19 : Attribution

Le marché ne peut être attribué au candidat dont l'offre a été retenue que si celui-ci produit dans un délai imparti, sur demande écrite par l'acheteur au moment de l'attribution du marché :

Les pièces prévues aux articles R 1263-12, D 8222-5, D 8222-7 et D 8254-2 du code du travail, à savoir :

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L 243-15 émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois dont elle s'assure de l'authenticité auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale
- Une attestation de régularité fiscale

S'il ne peut produire ces documents dans le délai imparti, son offre est rejetée et le candidat éliminé.

V. Exécution du marché



Article 20 : Modalités de paiement

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique.

Article 21 : Unité monétaire

L'unité monétaire exigée est l'Euro.

Article 22 : Litiges et recours

En cas de litiges, les parties font élection de domicile à Biache-Saint-Vaast (62118)
Tribunal Administratif de Lille 143 rue J. Giélee BP 2039 59014 Lille
Tel : 03.20.63.13.00 Télécopieur : 03.20.63.13.47 Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Accepté par le candidat soussigné, A Le Identité et titre du signataire : Signature	Signature du pouvoir adjudicateur : A Biache-Saint-Vaast, Le Le Maire, Hervé NAGLIK.
---	--